

PUBLICITE

Date de publication et affichage : 28/04/2022

APPEL A CANDIDATURE AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) à VOCATION ECONOMIQUE du DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Port de : L'EGUILLE SUR SEUDRE

Commune de : L'EGUILLE SUR SEUDRE

La présente publicité concerne l'occupation d'une partie du domaine public portuaire pour une exploitation économique, dans le cadre d'un titre précaire et révocable et des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidatures :

Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public portuaire prévu au titre des articles L2122-1 et suivants et R2122-1 à R2122-8 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), pour **une activité de loisir nautique à la rame** située à l'emplacement ci-dessous indiqué :

Cabane
Rive gauche du port
17600 L'EGUILLE SUR SEUDRE

Coordonnées : 45°42'35.48"N– 0°58'37.25"O

Le dossier de candidature comportant les éléments descriptifs et les conditions générales de l'occupation sont à retirer au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, ancienne Gare, place Faure Marchand – 17390 LA TREMBLADE (de 9h à 12h mardi et jeudi) ou par mail à l'adresse suivante : a.guillot@ports-estuaire-seudre.fr

Tout candidat pour l'occupation du domaine public portuaire, ci-dessus décrite, dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la publication du présent appel à candidatures, soit avant le 27 mai 2022 12h, pour déposer son dossier de candidature complet à l'autorité portuaire.